

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 28 SEPTEMBRE 2010 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjointes ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Ramuntxo DAUBAS (procuration à M. LARROUSSET), Gilles SEBE

Absent : M. Patrick LISTRE

Secrétaire de séance : M. Gilbert CHAPELTEGUI

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Démission de Mme Evelyne PONCINI

Le Maire informe que Mme Evelyne PONCINI, conseiller municipal, a présenté sa démission du conseil municipal pour raisons professionnelles.

2 – Reconduction ligne de trésorerie

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de la commune, le conseil municipal autorise le Maire à reconduire une ouverture de ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes pour un montant de 150 000 € au taux Euribor 1S + marge de 0,85 %.

3 – Attribution de bourses communales

Trois étudiants de la commune qui remplissent les conditions percevront une bourse communale de 200 €.

4 – Classement de l'office de tourisme

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander le classement de l'office de tourisme de Guéthary en 1^{ère} catégorie.

5 – Approbation convention mission d'assistance avec l'Agence Publique de Gestion Locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour confier au service technique intercommunale une mission d'assistance technique et administrative pour la réalisation du projet du nouveau groupe scolaire.

6 - Approbation convention de partenariat action prévention routière

Le Maire informe que dans le cadre de la politique de prévention en matière de sécurité routière, les villes de St Jean-de-Luz, Ciboure, Guéthary, Saint-Pée-sur-Nivelle et Urrugne souhaitent s'engager dans un programme d'actions à destination du public scolaire.

Ce programme associera les professeurs des écoles ainsi que les policiers municipaux. Afin de faire bénéficier l'ensemble du public scolaire de ce dispositif, les cinq communes ont décidé de réaliser une piste itinérante, en privilégiant la mutualisation des coûts et la collaboration des personnels. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

7 - Transformation de poste

Afin de pouvoir nommer un agent de la commune au grade supérieur, le Conseil Municipal décide de transformer le poste de rédacteur chef en un poste d'attaché territorial, à compter du 1^{er} novembre 2010.

8 - Désignation d'un élu à la Commission Intercommunale d'Accessibilité CCSPB

Le Maire informe que la loi du 1^{er} février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la création de commission intercommunale d'accessibilité. La Communauté de Communes Sud Pays Basque est soumise à cette règle et demande qu'un élu soit désigné par commune membre. M. Michel DEGERT, adjoint, est désigné pour participer aux travaux de la commission intercommunale d'accessibilité.

9 - Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Acquisition de matériel informatique école et mairie
Rue du Commerce pour un montant de 4 769 € HT

Acquisition d'un véhicule
Garage CALBETE pour un montant de 11 296 € HT

INFORMATIONS du MAIRE

Enquête publique modification du Plan Local d'Urbanisme

Cette enquête se déroulera du 11 octobre au 12 novembre 2010 inclus. Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête à la mairie et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le Maire rappelle que les modifications portent notamment sur deux modifications de zonage et règlement UD en UDe, pour le projet de construction du groupe scolaire, et UB en UAb mairie et angle arrière du fronton avec prise en compte de la réalisation de logements dans le cadre de la mixité sociale.

Rapports annuels d'activités organisation et gestion du service public de production d'eau potable du S.M.U.N.

Le rapport annuel 2009 du SMUN indique un volume d'eau fourni pour Guéthary de 154 194 m³ soit une baisse de 2,30 % par rapport à 2008. L'eau produite par l'usine de la Nive est de bonne qualité.

Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 30 septembre 2010

Le Maire,